Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2013-9921** **24/12/2013**

Date de mise en application : 24/12/2013
Date limite d'application : 20/01/2014
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour le poste de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la martinique

Il est fait appel à candidatures pour le poste de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique.

Le délégué à la mobilité et aux carrières

Michel MAGIMEL

Vacance d'un emploi de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique

L'emploi de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique est déclaré susceptible d'être vacant.

La direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de la mise en œuvre à la Martinique des politiques publiques du ministère de l'agriculture qui visent à conforter la contribution des productions agricoles, agroalimentaires et forestières au développement endogène de l'île et à renforcer le rayonnement de la France dans la Caraïbe.

Sous l'autorité du préfet, le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce des missions à caractère régional et départemental afin de mettre en œuvre les politiques du ministère dans le champ des politiques relatives à l'agriculture, au développement durable des territoires, à l'alimentation et à la forêt. Il assure également la cohérence des interventions des établissements publics placés sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture avec les politiques territoriales conduites par l'État d'une part, et celles menées par les collectivités territoriales d'autre part. Il assiste le préfet pour l'approbation des budgets et comptes financiers des chambres d'agriculture.
Sous l'autorité directe du ministre chargé de l'agriculture, il exerce les compétences de l'autorité académique de l'enseignement agricole et de la statistique agricole.

Cet emploi est classé en groupe II au sens du décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié.
Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État régis par le décret sus visé.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (tél. : 01 49 55 81 80).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un *curriculum* vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter du 21 décembre 2013, date de l'avis publié au journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'attention du Secrétaire général, avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières , 78 rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07 SP.